

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° 2024.12.72

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section A n° 60 à 2 Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC du Rhône)

Vu la délibération n° 2024.11.63 du 4 novembre 2024 constatant la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n° 60 (lot B) et prononçant son déclassement du domaine public communal ;

Vu le projet de division du terrain annexé à la présente ;

Vu le projet global de restructuration du centre village par la construction d'un immeuble regroupant 11 logements, une micro-crèche, une médiathèque, un multi-services et un coiffeur sur ce terrain, qui répond à un intérêt général ;

Il convient de poursuivre le développement de ce projet par l'acte de cession de ce parcellaire déclassé de 1 280 m² au profit de 2 Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC du Rhône) afin de réaliser les constructions prévues, à vocation sociale ;

Une estimation de la valeur vénale de ce parcellaire a été faite auprès au pôle d'évaluation domaniale de Lyon (service du Domaine).

La valeur estimée est de 230 000 € HT.

Vu l'intérêt général du projet et aux contreparties suffisantes au regard d'une programmation entièrement sociale ;

Par ces motifs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER**, conformément à l'extrait de plan de division présenté et annexé, la cession au profit de 2 Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC du Rhône) d'un terrain de 1 280 m² issu du déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 60 (lot B) ;
- **D'APPROUVER**, conformément aux engagements correspondants au montage de cette opération urbaine, au prix de cession à 1 € symbolique, compte tenu de l'intérêt général du projet et des contreparties suffisantes au regard d'une programmation entièrement sociale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces s'y affèrent et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- **D'INSCRIRE au budget la recette correspondante à cette cession.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

